

Paris, le 23 octobre 2003

Formation ENVIRONNEMENT

Programme statistique 2004

	page
INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)	2
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)	9
Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations.....	11

Institut français de l'environnement - IFEN

1. Exposé de synthèse

Le règlement statistique sur les déchets a été publié au JOCE du 9 décembre 2002 (règlement n° 2150/2002), après une dizaine d'années de négociations. Le texte final impose aux États membres de fournir des données relatives à l'année 2004 sur :

- la production de déchets : quantités produites par activité économique et type de déchets,
- le traitement des déchets : quantités traitées par mode de traitement et type de déchets.

La mise en place du dispositif pour satisfaire à cette obligation est un travail complexe où il faut associer les différents services statistiques (tout le champ des activités économiques est concerné) et les acteurs du monde des déchets. Il faut également rechercher le meilleur équilibre entre sources administratives, estimations et enquêtes, lorsqu'elles sont indispensables.

La préparation de la réponse nécessite en outre de nombreux échanges avec Eurostat, beaucoup d'aspects du règlement restant à préciser dans ce domaine nouveau pour la statistique.

La seconde édition de l'enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement aura été rééditée en 2003, en collaboration avec le SCEES et le ministère de l'environnement. Elle donnera lieu à exploitations et publications.

Dans le domaine de l'eau, la réorganisation du système d'information national se fera en fonction des impératifs fixés par la directive cadre ; l'Ifen sera sollicité notamment sur l'ensemble des données économiques du domaine de l'eau.

La mise à jour de la couche SIG *Corine Land Cover* France 2000 était prévue pour l'année 2003. Des difficultés administratives en ont retardé la mise en place, en repoussant l'achèvement de l'interprétation des photos satellites à 2004. Cette opération, menée à l'échelle européenne, permettra d'étudier les évolutions de la couverture des sols depuis 1990.

La mise en place d'une collecte de données sur les zones humides (évolution des milieux et fréquentation par les anatidés) se fait en partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les banques de données

La structuration des banques de données de l'Ifen se poursuivra par l'archivage « intermédiaire » des banques sur les pesticides, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, les zones humides et le littoral, comme cela aura été fait en 2003 pour la qualité de l'air, les sols et l'occupation des sols. Cet archivage « intermédiaire » consolide les données, leur organisation et leur documentation. Il deviendra définitif lors de l'établissement, en collaboration avec les Archives nationales, d'un plan d'archivage général de l'Ifen. Il est un des objectifs de la mission sur l'administration des données.

A plus court terme, ce travail de structuration permettra d'ouvrir aux partenaires du système d'information sur l'eau les modules pertinents des banques dont l'Ifen assure la conservation pérenne (eaux, sols, littoral, zones humides).

En interne, il facilite les analyses intégrées dans les documents de synthèse comme le rapport sur l'état de l'environnement, ou publiées séparément comme dans *Les Données de l'environnement* et les fournitures de données qui nourrissent les travaux des « observatoires » tels que le Gis Sol, l'observatoire national des zones humides, ou l'observatoire du littoral et de la montagne (en projet) ou les réponses aux questionnaires internationaux.

Les modules Indicateurs thématiques

Chacune des Banques patrimoniales pourra s'enrichir à terme d'un module regroupant et structurant l'ensemble des données servant à calculer les indicateurs thématiques utilisés dans les indicateurs de performance, de développement durable, de suivi du schéma de service des espaces naturels et ruraux, ou ceux retenus par les institutions internationales (ONU, OCDE, AEE, etc.). Cette action, commencée en 2002 pour les indicateurs de suivi des SDAGE, intègre dans les banques les informations les plus demandées par les utilisateurs de l'Ifen. En 2004, la priorité portera sur la qualité de l'air, l'occupation des terres, le littoral et si possible la montagne.

Cet objectif peut nécessiter des investissements lourds : une réflexion méthodologique importante, inspirée des techniques de l'indice des prix, est en cours pour développer un indice synthétique de la qualité de l'air.

Les systèmes thématiques d'informations statistiques

La fonction de service statistique de l'Ifen le conduit à exploiter les données statistiques, en les croisant si nécessaire avec d'autres données, pour les mettre à disposition sous une forme adaptée aux besoins des services de l'environnement.

Les projets pour 2004 concernent notamment :

- les données relatives aux pressions sur les « masses d'eau », telles qu'elles seront définies pour la directive-cadre sur l'eau. Ces données proviendront notamment des recensements de la population et de l'agriculture, de l'enquête eau, de Corine land cover, etc. En outre, l'Ifen a défini une méthode et fournit en 2003 de premiers résultats sur la mesure des coûts, demandés par la directive, en s'appuyant notamment sur les données de la Comptabilité publique. Un ensemble de résultats complets, par district hydrographique, est prévu pour 2004-2005 ;
- les zones inondables, afin de mieux évaluer les populations et biens concernés ;
- les données communales permettant de caractériser l'environnement pour un territoire donné, défini comme une somme de communes. Cette extension du programme Eider pourrait ainsi fournir des résultats pour un parc naturel régional, un pays, un bassin versant, etc.

Comptes et économie de l'environnement

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) arrêtera définitivement son programme 2004 lors de sa séance plénière de début 2004. Les dossiers actuellement prévus portent sur les indicateurs environnementaux de développement durable et sur le comportement des entreprises vis-à-vis de l'environnement (management environnemental, etc.), puis, pour présentation en 2005, agriculture et environnement et les aspects sociaux des politiques de l'environnement. Cette thématique sera étayée par la disponibilité fin 2003 des résultats de l'enquête Antipol (Sessi/Scees). Ceux-ci devraient permettre de mieux détailler les dépenses de protection de l'environnement à la charge des entreprises et de réviser le niveau des dépenses courantes dans les principaux comptes Ifen. La mise à jour annuelle en 2004 des comptes de protection intégrera la suite des travaux de rénovation des comptes (bruit, biodiversité et paysages, dépenses pour le cadre de vie).

Dans le cadre du programme avec Eurostat, les autres travaux en développement portent sur les Comptes de la forêt, sur Naméa (air ; énergie ; eau ; comptes nationaux 1990-2001), sur les comptes par district hydrographique, liés à la directive cadre sur l'eau. Ceux-ci correspondent à de l'investissement de long terme. Ils s'accompagnent de réflexions au niveau européen, tant sur le plan des méthodes que sur le plan des résultats, pour développer les comparaisons internationales.

Enfin, dans le cadre d'une thèse en économie de l'environnement, une évaluation des dépenses consenties dans le domaine de l'information environnementale testée en 2003 pour la surveillance de l'air sera étendue à d'autres domaines : bruit, protection de la nature.

Indicateurs

L'Ifen poursuivra en 2004 son travail de fond pour l'élaboration d'indicateurs d'environnement et de développement durable, avec en particulier la participation aux travaux internationaux lancés par la Commission du développement durable des Nations-Unies, Eurostat et l'OCDE dans la lignée des recommandations de l'Agenda 21. A partir de la publication d'une sélection d'indicateurs chiffrés et commentés au niveau France entière prévue en 2003, une base de données sera constituée pour pérenniser les informations collectées en 2002 et 2003.

Les travaux sur les indicateurs d'intégration sectorielle (transports, agriculture, industrie) seront poursuivis avec le souci d'une adéquation avec les problématiques européennes (cf. par exemple le programme « Transport and Environment Reporting Mechanism » [TERM] de la Commission et l'AEE).

Par ailleurs, 2004 verra l'actualisation et la mise à jour des indicateurs de performance environnementale de la France diffusés en 1996 et en 2000. Ces indicateurs dont la production est encouragée par l'OCDE sont destinés à mesurer l'atteinte aux objectifs nationaux et internationaux (et notamment les normes fixées dans les directives européennes) en matière d'environnement.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Le règlement statistique sur les déchets entraînera des travaux nouveaux, qui ne sont pas encore tous arrêtés :

- études pilotes sur les déchets de l'agriculture, les déchets d'emballage et les imports-exports de déchets ;
- exploitation statistique des déclarations relatives aux déchets dangereux. Ces déclarations sont actuellement exploitées dans certaines régions, mais il n'existe pas de système coordonné au niveau central ;
- analyse des études existantes, activité par activité, pour déterminer s'il est possible d'asseoir des estimations sur des variables dont l'évolution est déjà connue ;
- Préparation d'enquêtes nouvelles, là où aucune autre méthode ne permet de répondre correctement à cette nouvelle obligation communautaire. Ces enquêtes seraient réalisées pour la première fois en 2005, sur l'exercice 2004.

Mise à jour de la couche SIG *Corine Land Cover France 2000*

A travers le projet IMAGE 2000, l'Agence européenne de l'environnement met à disposition des Etats ayant réalisé la « version 90 » de *Corine Land Cover* la couverture Landsat sur la période 1999, 2000 et 2001 permettant d'assurer la mise à jour de cette base qui décrit la couverture des terres en chaque point du territoire sous forme de système d'information géographique. Cette « couche » est utilisée par la BD Carto de l'IGN pour décrire l'occupation des sols. L'Ifen assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui devrait aboutir fin 2004.

Les potentialités de traitement informatique qu'offrent les SIG, l'harmonisation européenne de l'opération et la comparaison possible avec la situation de 1990 rendront ces résultats extrêmement précieux pour l'analyse de l'environnement et des pressions qui s'y exercent.

A l'issue d'une réflexion méthodologique entamée en 2002 sur le thème de la « consommation durable », l'Ifen (OPRESE) proposera une série d'indicateurs qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux utilisés dans le cadre de l'enquête PCV de 1998. A terme, ces indicateurs pourraient être renseignés grâce à une nouvelle enquête réalisée avec l'INSEE et la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (enquête PCV prévue pour 2005). Par ailleurs une enquête menée pour le compte de la Direction de l'eau du MEDD auprès de 3 000 personnes, relative au suivi de la qualité de l'eau par bassin, devrait aboutir à un baromètre annuel mesurant la connaissance et les implications des politiques de l'eau dans chaque bassin hydrographique.

Une batterie d'indicateurs de consommation durable relatifs à la consommation d'énergie des ménages (mesurée par rapport au contenu en carbone des pratiques quotidiennes des ménages depuis 15 ans) sera diffusée sur Internet. L'objectif est d'aider à explorer les marges de manœuvre pour les politiques de limitation de gaz à effet de serre visant le comportement des ménages.

Du côté de l'emploi, des formations et des métiers, l'observatoire ORME devrait reprendre les travaux interrompus en 2000 sur l'adéquation des formations à l'environnement et leurs débouchés. Pour ce faire, une réactualisation de l'inventaire de ces formations sera une priorité. L'évaluation du programme « emplois-jeunes » réalisée par région depuis 2003 à la demande du MEDD sera publiée en 2004.

3. Opérations répétitives

L'Ifen continuera à réaliser pour le compte du ministère la partie statistique du rapport annuel au Parlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets.

L'enquête auprès des régions et départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement sera reconduite sous une forme en voie de redéfinition. L'utilisation complémentaire des données de la Comptabilité publique devrait conduire à faire évoluer le système d'information pour mieux évaluer les efforts financiers de ces collectivités territoriales, pour chaque domaine de protection de l'environnement.

L'Ifen continuera par ailleurs comme chaque année à fournir la partie environnement des ouvrages de synthèse de la Statistique publique comme l'Annuaire statistique de la France, les Tableaux de l'économie française, etc. De même les données statistiques sur l'environnement en France devront être transmises à Eurostat et l'OCDE, comme tous les deux ans.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'Ifen ne mène pas d'enquête auprès des entreprises. Toutefois le règlement statistique déchets peut imposer à terme d'ajouter des questions sur les déchets dans des enquêtes existantes, voire à créer de nouvelles enquêtes.

5. Aspects particuliers

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le projet des Cahiers régionaux de l'environnement, lancé fin 2001 sur deux régions pilotes, Languedoc-Roussillon et Lorraine, se poursuivra en collaboration avec les Directions régionales de l'environnement et les autres partenaires régionaux. En 2004, les Cahiers régionaux PACA et Centre seront publiés. La difficulté de cette opération d'envergure provient du rassemblement d'informations à différentes échelles géographiques (région administrative, département, pays, agglomérations, bassins, zonages environnementaux) tant pour la partie statistique que pour la partie « problématiques ».

L'animation du réseau des statisticiens régionaux en Diren reste une priorité de l'Ifen. Toutefois, elle devra être réexaminée dans ses liens avec le Collège des Directeurs régionaux de l'environnement et les réseaux existants, comme celui des administrateurs de données. L'articulation avec la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale devra également être précisée.

La base Eider continue à vivre et à s'enrichir avec les données intéressant l'environnement aux niveaux départemental et régional. Le projet de développer un complément au niveau communal progresse. Il répondra à un besoin souvent exprimé de pouvoir mieux s'adapter aux besoins de l'environnement, pour lesquels les découpages administratifs ne sont souvent pas très pertinents. Le principe serait de mettre à disposition une base de données communales sur l'environnement, à partir de laquelle on pourrait agréger les données au niveau des pays, des bassins-versants, des parcs naturels régionaux, etc.

L'enquête auprès des régions et départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement est en cours de révision, en concertation avec les représentants des collectivités concernées. Trois éléments participent de cette redéfinition :

- a) Le bilan des enquêtes réalisées par l'Ifen depuis 1996 souligne la difficulté pratique de la collecte. Le taux de réponse, de l'ordre de 50%, est devenu nettement insuffisant.
- b) Les nouvelles instructions comptables pour les collectivités locales conduisent à disposer de nouvelles sources d'informations, notamment dans les domaines de l'eau et des déchets ;
- c) En liaison avec le point précédent, les travaux de concertation avec les Départements et les Régions, menés par l'Ifen en 2003, devraient aboutir à alléger le questionnaire et à revoir certaines parties de celui-ci.

La mise à jour de *Corine land cover* permettra de produire des résultats sur la couverture des terres aux niveaux régional et local.

Dans le domaine des transports, l'Ifen participe à l'élaboration et au suivi d'une enquête dont l'initiative revient à l'Inrets et l'Ademe. Il s'agit à l'horizon 2005 de disposer de nouveaux chiffres concernant l'exposition des Français aux pollutions et nuisances des transports, un accent particulier étant mis sur le bruit (les derniers chiffres disponibles remontent à 1986). Des travaux seront réalisés sur l'élaboration d'indicateurs d'intégration de l'environnement dans les transports avec un focus sur l'aviation civile en 2004.

5.2 Aspects environnement

La totalité du programme de l'Ifen porte sur l'environnement.

5.3 Aspects européens

Le règlement statistique européen sur les déchets est un des chantiers majeurs de l'Ifen sur le plan statistique. Il impliquera les services statistiques sectoriels, le ministère de l'Ecologie et du développement durable, l'Ademe et les professionnels. Il pourra déboucher sur de nouvelles collectes de données qu'il faudra organiser. Les contacts avec Eurostat devront être étroits dans la phase de préparation, étant donné le nombre de points susceptibles d'interprétations divergentes, et également l'obligation de hiérarchiser les priorités pour un premier exercice à mener dans un délai extrêmement court.

La collecte d'information pour Eurostat et l'OCDE fera l'objet d'un nouveau questionnaire biennal. Auquel s'ajoutera la collecte pour les « indicateurs structurels » présentés désormais annuellement au Conseil de printemps. Eurostat espère enrichir la partie relative à l'environnement. De même, le questionnaire régional sur l'environnement prend de l'importance. Enfin, une Task Force a proposé des orientations prioritaires pour le développement des comptes de l'environnement. Par rapport à ces priorités, la France a beaucoup travaillé sur les comptes de dépense, avec notamment la création de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. Elle est moins en avance dans le domaine des comptes physiques, qui demanderont un effort à moyen terme.

Eurostat avait proposé un accord bilatéral pour améliorer les statistiques françaises sur l'eau ; ce projet n'a pas progressé en 2003 mais devrait être repris en 2004, notamment dans le domaine de l'assainissement.

6 Programme des publications

Point au 01/10/2003

Données de l'Environnement

Parus :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| • L'artificialisation s'étend sur tout le territoire | n° 80 - janvier/février |
| • Ville et agriculture : dialogue ou monologues | n° 81 - mars |
| • Les dépenses des Régions en matière d'environnement | n° 82 - avril |
| • Une contribution à l'information environnementale :
les dépenses de surveillance de l'air | n° 83 - mai |
| • Ralentissement de la croissance de la dépense de
protection de l'environnement en 2001 | n° 84 – juin/juillet |
| • La sensibilité des Français à leur environnement
de proximité | n° 85 - août |
| • Le vélo dans les villes françaises | n° 86 - septembre |

En cours :

- L'évolution des taxes et redevances liées à l'environnement depuis 1995 n° 87 (octobre)

À paraître :

- La pollution par l'ozone n° 88 (novembre)
- Eaux continentales et secteurs économiques OU enquête eau n° 89 (décembre)
- Emploi et environnement ?

Études et travaux**Parus :**

- Pesticides dans les eaux – Cinquième bilan annuel – Données 2001 n° 37 - septembre

En cours :

- Les comptes de la dépense de protection de l'environnement : la gestion des déchets radioactifs 1998-2001 n° 38 (en cours de fabrication)
- Indicateurs de développement durable n° 39
- Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 n° 40
- Synthèse Enquête eau n° 41

À paraître :

- Les observatoires locaux de l'environnement n° 42
- Eaux souterraines
- Modes doux de transport
- Les dépenses des Régions et des départements en matière d'environnement

Notes de méthode**À paraître :**

- Coûts externes des transports
- Délimitation des zones humides
- *Muséum et Ifen* : Méthodologie ZNIEFF
- Rapport du groupe Nature, *Conseil scientifique*
- Flux à la mer
- NAMEA

Données économiques de l'environnement**Parus :**

- Les Comptes Économiques de l'Environnement en 2001
Rapport général de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement septembre 2003

En cours :

- Rapports thématiques :

La fiscalité liée à l'environnement
Énergie et environnement

Cahiers régionaux

Parus :

- L'environnement en Lorraine septembre 2003

En cours :

- L'environnement en Languedoc-Roussillon
- L'environnement en Nord – Pas-de-Calais

Point sur...

Mis sur le site de l'ifen :

- Marées noires
- Bilan des rapports « développement durable »

À paraître :

- Accès à l'information environnementale

Autres...

En cours :

- Version française de "The precautionary principle in the 20th century" AEE

***Rappel hors publications
(réseaux thématiques) :***

- Tableau de bord air
- Tableau de bord littoral
- Tableau de bord SDAGE

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

Département Observatoires des déchets et planification

1. Exposé de synthèse

En matière de déchets, il n'y aura pas d'enquêtes nationales en 2004. Ce sera une année de transition durant laquelle :

- ✓ La nouvelle base de données unique regroupant toutes les informations en matière de déchets à l'ADEME (SINOE : Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement) sera en service. 2004 sera une année de rodage de son utilisation en particulier avec nos partenaires.
- ✓ Des travaux seront menés en particulier avec l'IFEN, le MEDD, le SCEES, le SESSI et les fédérations professionnelles pour préparer la mise en œuvre du règlement européen 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets.
- ✓ Le réseau des observatoires régionaux et départementaux travaillant sur les déchets sera constitué et démarrera son activité.
- ✓ En matière de connaissances des coûts des déchets municipaux, 2004 sera l'année de publication pour l'ADEME, en collaboration avec la Région Poitou-Charentes, d'un cadre de comptabilité analytique sur les déchets pour les collectivités, prélude à un cadre futur de recueil de données homogènes.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Sans objet.

3. Opérations répétitives

L'ADEME poursuivra, avec les professionnels concernés, les travaux sur les observatoires "filiales" en particulier :

- ✓ Sur les huiles usagées, avec un projet de modification du système actuel à la demande du MEDD.
- ✓ Sur les piles, un appel d'offres lancé en 2003 permettra d'améliorer en 2004 l'exploitation des données et l'information du public.
- ✓ Sur les VHU et les pneus, des études de faisabilité sont en cours. Suivant la date de parution des décrets d'application, les structures d'observatoires pourraient se mettre en place en 2004 pour être opérationnelles au 1^{er} janvier 2005.
- ✓ Sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le calendrier pourrait être le même que le précédent, ou repoussé d'un an en fonction des discussions en cours.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

5. Aspect particulier du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le projet actuel de décentralisation prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux Départements. Cette compétence nouvelle pour 89 départements devrait générer une demande particulière de suivi de la politique déchets. Une action en ce sens sera entamée avec l'Association des Départements de France et ses adhérents.

Le démarrage de l'utilisation de SINOE se fera surtout dans le cadre de travaux régionaux ou départementaux et en lien avec le réseau des observatoires.

5.3 Aspects européens

L'ADEME transmet chaque année au MEDD, les données relatives au suivi des directives 94/62 sur les emballages et déchets d'emballages et 99/31 sur la mise en décharge.

En 2004, l'ADEME avec ses partenaires institutionnels nationaux préparera l'organisation de la France pour répondre aux obligations du règlement européen 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets. La première année de référence étant 2004, le recueil des données devra se faire en 2005 pour une transmission des résultats au plus tard le 30 juin 2006 à la Commission.

6. Liste des publications

- ✓ Etude sur les marchés liés aux déchets : situation 2001 et perspectives 2002-2003.
- ✓ Bilan des connaissances environnementales sur les filières de recyclage (mai 2002 – réf. 4362 – gratuit)
- ✓ Bilan et perspectives d'une décennie de recyclage : 3 documents
 - Synthèse : publication en mai 2003
 - Analyse des coûts et bilans chiffrés : mise en ligne sur le site de l'ADEME en avril 2003
- ✓ Déchets banals des entreprises : quel tonnage ? Résultats de l'enquête 2000. Synthèse (décembre 2002 – Réf. 4452 – gratuit)

**Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2004
examinés par d'autres formations du CNIS**

	Page
- Formation Agriculture	12
- Formation Démographie, conditions de vie	13
- Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie	14
- Formation Monnaie, finances, balance des paiements	16
- Formation Transports, tourisme	17
- Formation Urbanisme, équipement, logement	18

Formation Agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.2 Aspects environnementaux

L'enquête "structures 2003" comporte un volet environnemental : irrigation et gestion des parcelles.

L'enquête "eau et assainissement" réalisée en partenariat avec le MEDD permettra une meilleure connaissance de l'économie de l'eau, premier secteur économique lié à l'environnement.

L'enquête aviculture 2004 comporte un volet environnemental : conditions de stockage des déjections animales, modalités de résorption des effluents, traitements, épandage.

Une étude pilote sera menée sur la possibilité de rassembler de l'information statistique sur les déchets agricoles, dans le cadre du récent règlement européen sur les statistiques de déchets.

5.3 Aspects européens

Les contraintes européennes restent fortes sur l'ensemble du programme de l'année 2004. D'une part, une enquête sur la structure des exploitations agricoles sera conduite en 2003 dans les quinze États membres selon les orientations arrêtées par le règlement CE n° 143/2002 de la Commission. Une autre aura lieu en 2005. D'autre part, la rénovation de Teruti-Lucas s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'enquête Lucas. Il s'agit de l'observation à travers une nomenclature harmonisée de l'utilisation des sols et du partage entre agriculture et hors agricole y compris pour des aspects environnementaux.

Les travaux de réflexion commencés en 2002 sur des indicateurs agro-environnementaux devraient également s'accroître et éventuellement donner lieu à certaines modifications des statistiques existantes ou tout au moins à la préparation de telles modifications.

Une étude pilote sera menée sur la possibilité de rassembler de l'information statistique sur les déchets agricoles, dans le cadre du récent règlement européen sur les statistiques de déchets.

Le SCEES continuera d'observer la situation des pays candidats au regard des travaux de statistique agricole et d'avancement de "reprise de l'acquis communautaire". Il apportera son appui au processus d'amélioration dans le cadre communautaire et à travers des engagements mobilisant d'expertise de services officiels de statistique agricole. Malheureusement cet apport du SCEES ne peut être que limité compte tenu du volume de travail que requiert la mise à niveau de tous ces pays.

Formation Démographie, conditions de vie

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Conditions de vie des ménages

• Refonte du système d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)

Depuis 1996, l'Insee réalise, trois fois par an, des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Ces enquêtes comportent une partie fixe dite « indicateurs sociaux » et une partie variable. La partie "indicateurs sociaux" est destinée à appréhender et mesurer régulièrement certains aspects de la vie des ménages. La partie variable est destinée à appréhender ponctuellement tel ou tel problème social lié aux conditions de vie.

La mise en place de la future enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (ERCV) et les nouveaux besoins d'indicateurs sociaux liés aux différents programmes européens, imposent la refonte du système EPCV, le système rénové devant entrer en production en 2005. La refonte consiste en partie à repérer les indicateurs de conditions de vie pris en charge par ERCV et à sélectionner et répartir les autres indicateurs dans deux nouvelles EPCV. La refonte devrait permettre aussi de faire évoluer les indicateurs actuels afin de mieux répondre aux nouveaux besoins (par exemple en introduisant des nouveaux indicateurs sur les « nouvelles technologies »). Au total, le nouveau système EPCV sera composé de deux enquêtes, en janvier et octobre.

Malgré ces évolutions, le système EPCV rénové restera comparable au dispositif précédent, afin de préserver, au maximum, la continuité des séries d'indicateurs sociaux. Outre la partie "indicateurs sociaux", chaque EPCV sera assortie d'une partie variable. Ces parties variables seront de deux sortes : parties variables récurrentes (Nouvelles technologies, par exemple) et parties variables innovantes (Environnement, ...).

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.2. Aspects "environnement"

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité.

Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

Ministère délégué à l'industrie

Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes

Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

L'enquête sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement fera l'objet de premières réflexions en 2004 quant à une modification de la stratégie d'observation : les dernières modifications du règlement européen n°58/97 sur les statistiques structurelles font obligation aujourd'hui aux Etats membres de suivre ces dépenses sur l'ensemble du champ de l'industrie quelle que soit la taille des entreprises (seules les plus de 20 salariés sont observées, dans ce cadre, aujourd'hui en France).

L'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) aura en 2004 un questionnaire analogue à celui de 2003, le volet couvrant les dépenses courantes pour protéger l'environnement ne devant être reconduit qu'en 2005 conformément aux obligations européennes.

Dans le domaine de l'environnement, le SESSI conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS).

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Direction des affaires financières et économiques

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

L'adaptation de nos outils aux nouveaux règlements européens passe en 2004 par la définition des modalités de recueil de l'information concernant la fourniture de statistiques sur les déchets afin de satisfaire au nouveau règlement 2150/2002 du Conseil et du Parlement. Elle concerne également l'amélioration du taux de couverture de l'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement dont le seuil d'interrogation devrait être abaissé à 20 salariés à compter de l'année de collecte 2005 ainsi que l'adaptation du questionnaire à l'évolution de la définition des variables à réaliser en concertation avec le Sessi suite au règlement modificatif 2056/2002 sur les nouvelles variables environnementales.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de statistiques sur les déchets générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Une procédure de concertation associant services enquêteurs et utilisateurs doit être rapidement mise en place afin de définir dès 2004 les modalités de recueil des informations qui peuvent combiner enquête, procédures d'estimation ou mobilisation d'informations administratives.

L'application Rébus, installée en toute fin d'année 2002, a permis l'envoi des enquêtes de branche directes ainsi que les enquêtes sur les consommations d'énergie et sur les investissements destinés à protéger l'environnement. Le lancement des enquêtes déléguées auprès des organisations professionnelles agréées, réalisé selon la procédure habituelle en 2002, s'appuiera sur Rébus à compter de fin 2003.

L'enquête annuelle sur les dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement concerne les établissements de 100 salariés et plus. Ce seuil sera abaissé à 20 salariés à compter de l'année de constat 2004 (collecte 2005) selon des modalités permettant de limiter la charge de réponse pesant sur les établissements. Pour l'enquête réalisée en 2004, les questions ne concerneront à nouveau que la partie « dépenses d'investissements », le volet sur les dépenses courantes n'étant reconduit qu'en 2005.

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Direction de l'évaluation et de la prospective

Sous-direction des études statistiques (SDES)

Bureau des études statistiques sur la recherche

Dans l'enquête sur les objectifs socio-économiques de la recherche publique, des questions concernent l'effort consacré par les organismes publics de recherche à la surveillance et la protection de l'environnement. Une question similaire a été introduite dans le questionnaire adressé aux entreprises. Le service travaille en collaboration avec les autres directions du ministère de la recherche pour obtenir des informations concernant le développement durable.

Formation Monnaie, finances, balance des paiements

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
Bureau 5D : Comptes nationaux des administrations publiques

Dans la nouvelle nomenclature fonctionnelle des administrations, une fonction « environnement » est prévue. En 2001 et 2002, la DGCP a participé à la rénovation des comptes satellites de l'eau et des déchets menée par la société Planistat pour le compte de l'IFEN et d'autres organismes. Les conclusions de ce travail sont intégrées dans les prestations de service que le bureau 5D fera pour l'IFEN à compter de 2003.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
Bureau 6C : Comptes publics locaux

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure régionalisée sur l'intercommunalité.

Formation Transports, tourisme

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales Service économique et statistique (SES)

Opérations répétitives

Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SES ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

Statistiques sur les accidents de transport de matières dangereuses par voies terrestres

Synthèse statistique réalisée par la direction des transports terrestres, à partir des comptes rendus relatifs aux accidents de transport de matières dangereuses par route, rail ou voie navigable intérieure.

Aspects particuliers du programme 2004

Aspects "environnement"

Le SES développe au fur et à mesure des possibilités le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport. Ce chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assuré par le SES dans ce domaine, en liaison avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA). C'est ainsi par exemple qu'est approfondi avec l'IFEN l'aspect « évaluation des dépenses de protection de l'environnement », avec la recherche d'un indicateur sectoriel « transport » basé sur une expérimentation auprès des sociétés gestionnaires d'autoroutes.

Les synergies avec la Commission des comptes de l'environnement, mise en place en 1998, continueront à être recherchées. Les domaines qui concernent plus particulièrement les transports sont relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'air et de lutte contre le bruit.

A signaler également la poursuite des travaux de longue haleine lancés par la Commission européenne dans le cadre du programme « TERM » (« Transport and Environment Reporting Mechanism ») visant au rassemblement de données statistiques sur les transports destinées à alimenter les exercices d'évaluation nécessaires pour éclairer les mesures à prendre pour réduire les émissions, par les transports, de gaz à effet de serre et de polluants. Un acte juridique spécifique devrait être préparé pour accompagner les travaux statistiques nécessaires.

Formation Urbanisme, équipement, logement

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales

Service économique et statistique (SES)

3. Opérations répétitives

3.5 Les synthèses et la diffusion des données élaborées

- Les réseaux d'informations économiques et sociales localisées

Ce réseau est organisé autour de Géokit 2, qui est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et leur environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Depuis 2001, Géokit 2 comprend une base communale, ainsi que des données issues du recensement de la population de 1999 selon son zonage propre (IRIS-2000). La base communale est régulièrement enrichie de fichiers venant d'autres organismes (Insee, DGI, Scees, EDF, Anah, ANPE, Caf). Les bases locales mises à disposition des services déconcentrés sont désormais élargies aux départements ou régions limitrophes. Le fonctionnement de Géokit 2 en réseau local assure une diffusion très large auprès des utilisateurs du ministère.

La version finale du logiciel, diffusée en 2003, permet des traitements cartographiques et l'accès simultané à d'autres niveaux géographiques, infra communal et supra communal.

Les fichiers FILOCOM de 1995, 1997, 1999 et 2001 de la DGI seront intégrés dans la base communale GéoKit2 quand les conditions de confidentialisation seront finalisées avec la DGI. Les données Sirene 2003 seront également intégrées. Tous les ans, le fichier des allocataires de la MSA viendra enrichir Géokit2, le premier fichier (année 2000) auront été intégrés en 2003. De nouvelles données du recensement de la population de 1999 (exploitations spécifiques) seront également intégrées dans les bases à la commune et à l'IRIS-2000. D'autres projets sont à l'étude, d'une part avec le Scees pour les données du recensement général de l'agriculture et l'Ifen, pour l'intégration de statistiques départementales et régionales sur l'environnement (base Eider) ; d'autre part avec l'Anah pour enrichir les données déjà intégrées. L'ensemble de ces données constituera un gisement complet pour les études sur l'aménagement et l'habitat.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.2 Aspects "environnement"

L'enquête sur les investissements des collectivités locales (Colloc) devrait permettre, lorsque ses résultats auront été validés, de fournir des indications sur leurs investissements destinés à l'adduction d'eau et à l'évacuation des eaux usées. En 2002, le questionnaire a été aménagé, afin que les EPCI et syndicats qui n'ont pas de budgets annexes spécifiques précisent les compétences que couvrent les données de leur budget principal.

Une étude exploratoire sur les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales, confiée par le SES au Ceren, a été présentée à la commission des comptes du logement le 22 novembre 2002. Cette étude traduit, dans un premier temps, les consommations d'énergie évaluées dans le compte du logement pour l'année 1996, en émissions de CO₂ sur le lieu d'habitation. Elle s'appuie sur les coefficients de passage de l'agence internationale de l'énergie. L'étude permet de décomposer ces émissions selon le type de logement, le mode de chauffage et le statut d'occupation. L'exploitation des résultats de cette étude devrait se poursuivre au cours des

prochaines années, tout en intégrant les données de l'enquête nationale logement 2001. L'objectif est de définir une gamme d'indicateurs plus ou moins élaborés (allant, par exemple, des émissions brutes aux émissions par mètre carré à climat « normal » et structure constante), qui serait établie chaque année, pour les maisons et pour les appartements.